

considérons au point de vue du fait qu'elle favorise la prospérité générale du pays en inspirant la confiance à ceux qui comprennent ce que vaut un climat salubre, je ne crois pas que l'on puisse attacher trop d'importance à ce sujet, et je pense que ce crédit peu élevé sera employé de façon à produire un bien immense.

M. BLAKE: Les observations générales que vient de faire l'honorable monsieur sont telles que nous pouvons tous les approuver avec confiance; mais les renseignements que nous désirons avoir et que l'honorable ministre de l'Agriculture n'a pu nous donner, vu qu'il a demandé à l'honorable ministre des Chemins de fer de les donner pour lui, ont trait au système que l'on adoptera pour dépenser le crédit voté. L'honorable ministre des Chemins de fer nous a dit que l'on se propose d'employer les personnes qui administrent les affaires sanitaires des municipalités et d'obtenir d'elles certains renseignements, mais il n'a pas dit jusqu'à quel point ni de quelle manière on ferait la chose. D'après le crédit relativement peu élevé que l'on a voté, je suppose que l'on avait seulement l'intention de s'assurer des conditions d'existence en ce qu'elles affectent la santé publique, plutôt que de chercher à obtenir un registre complet de données statistiques sur la santé. Un tel registre, s'il n'est pas complet, est tout à fait inutile, et à moins qu'il ne soit tenu avec beaucoup d'exactitude, il est encore tout à fait inutile. En conséquence, il ne faut pas que le pays soit appelé à payer de fortes sommes, plus élevées que le crédit, pour des choses qui n'auront aucun résultat, bien que nous soyons convaincus de l'importance du sujet, comme le dit l'honorable ministre. L'explication lucide de l'honorable ministre des Chemins de fer ne nous donne aucun renseignement sur les détails du système qu'il propose, ni sur la manière dont il espère atteindre les résultats qu'il veut obtenir.

M. FOSTER: Je désire attirer l'attention de l'honorable ministre de l'Agriculture sur les données statistiques criminelles contenues dans son rapport. Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de faire certaines recherches au sujet de ces données statistiques, et j'ai constaté que son rapport n'était pas très utile en ce qui concerne ce sujet. Prenez, par exemple, une offense dont s'occupe le rapport, celle de l'ivrognerie, qui m'est très familière, et qui, naturellement, n'est pas du tout comprise des autres honorables députés de cette Chambre. Je vois que, dans Ontario, il y a eu, d'après ce rapport, 7,836 personnes qui se sont rendues coupables de cette offense, et dans Québec, seulement 1,690. Or, cela prouve ou que la tempérance a de nombreux adeptes dans Québec—ce dont je me réjouirais—ou que les données sont incomplètes.

M. BLAKE: Cela peut prouver une autre chose.

M. FOSTER: Dans la Nouvelle-Ecosse, on n'a les données statistiques que de six comtés, et au Nouveau-Brunswick, on ne les a recueillies que dans un petit nombre de comtés; de sorte qu'il doit y avoir certaine défectuosité qui rend ces données tout à fait inutiles pour comparer les crimes des différentes provinces; et je ne puis voir de quel avantage sont ces données statistiques, si elles ne fournissent aucune base sur laquelle on peut s'appuyer pour établir une comparaison.

M. BLAKE: Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner les données statistiques de cette année, mais je suppose qu'elles contiennent des états comparatifs, quant aux années et aux provinces qu'elles concernent. L'honorable député dit que les données statistiques de Québec et d'Ontario, au sujet de l'ivrognerie, prouvent ou que dans Québec la tempérance a beaucoup plus d'adeptes que dans Ontario, ou que ces données sont inexactes. Il y a aussi une troisième proposition, savoir: qu'il peut arriver que l'administration de la loi soit plus relâchée dans Québec, et que l'on n'y arrête moins d'ivrognes que dans Ontario.

Sir CHARLES TUPPER

M. FOSTER: En faisant le calcul de ces 1,690 ivrognes, dans Québec, je constate que seulement les districts de Québec, Montréal et Saint-François sont compris dans ces données, et il est difficile que l'on arrive à la conclusion que ce sont là les seuls endroits où l'ivrognerie existe, ou que ce sont les seuls endroits où l'on arrête les gens. En outre, dans la Nouvelle-Ecosse, les seuls endroits mentionnés sont une ville et cinq comtés. Je prétends que ces données sont tout à fait inutiles si elles ne fournissent pas de base sur laquelle on puisse s'appuyer pour comparer les crimes des différentes provinces. J'aimerais mieux que l'on accordât \$4,000 à quelque commission qui recueillerait avec soin ces données des différentes institutions, et chaque année nous pourrions avoir quelque chose de très utile au sujet des différents crimes.

M. DESJARDINS: Je crois que l'honorable chef de la gauche a fait un faux pas dans le but de sauver Ontario de la responsabilité du nombre de crimes qui s'y commettent. S'il connaissait mieux la province de Québec, il verrait que les données statistiques que l'on y recueille sont tout à fait exactes.

M. BLAKE: Je ne dis pas qu'elles sont inexactes; je prétends qu'elles le sont.

M. DESJARDINS: Je prétends que nous pouvons accepter les chiffres comme représentant l'état réel de la tempérance dans notre province. Il est bien reconnu que dans Ontario on accorde plus de 3,000 licences, pendant qu'on en accorde à peine quinze dans Québec; et en dehors des grands centres, nous voyons très peu d'offenses qui soient le résultat de l'intempérance. Je suis heureux de dire que dans nos districts ruraux la tempérance est bien observée.

M. PLATT: Dans la province d'Ontario l'on s'occupe déjà de recueillir des données statistiques sur la santé, et on dépense de l'argent dans ce but et avec de très beaux résultats. Je demanderai à l'honorable ministre si nous devons avoir des officiers distincts pour recueillir les mêmes renseignements, ou, en ce qui concerne Ontario, le système que l'on veut inaugurer est-il destiné à remplacer celui qui existe aujourd'hui.

M. POPE: Par ce système, nous nous proposons seulement de recueillir des données statistiques dans certaines parties du pays; mais le système comprendra des données sur les décès, comme sur la vie. D'abord, nous nous proposons de l'appliquer à onze villes du Canada, comprenant les capitales des différentes provinces et d'autres villes contenant 25,000 habitants ou plus. Nous recueillerons des données statistiques sur les décès et sur la vie et nous tiendrons compte de tous les décès et de leurs causes; puis, nous recueillerons des renseignements sur l'état de la santé publique. La chose n'est faite aujourd'hui dans aucune province, autant que je sache.

L'automne dernier, des médecins se sont réunis à ce sujet à Ottawa; l'assemblée comprenait cinquante ou soixante des médecins les plus habiles des différentes parties du Canada; ils ont adopté un système, basé sur celui de 1879, pour le recouvrement, la mise en tableaux et la publication des données statistiques sur les décès et sur la vie. Ce système est sujet à l'organisation de bureaux locaux et à la nomination d'officiers locaux de santé qui recueilleront ces renseignements sur les décès et sur la vie.

Sur les représentations énergiques des médecins composant cette réunion, le gouvernement a résolu de demander \$20,000 cette année, et on a l'intention, après la première année, d'appliquer le système aux villes moins importantes du pays.

L'allocation faite aux villes sur le crédit se compose d'une somme en bloc qui, dans chaque cas, ne doit pas excéder \$400, et d'une subvention d'un centin par tête. Mon assistant, aux services précieux duquel je dois presque toute l'élaboration de ce plan, a ensuite calculé que les dépenses